

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE

16 Février 2019

Contenu

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote)	2
2. Désignation du président de séance	2
3. Désignation du secrétaire de séance.....	2
4. Rapport Moral du Président (sans vote)	2
5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.....	2
6. Désignation des membres du Conseil d'Administration	2
7. Montant des cotisations pour la période 2019	3
8. Montant d'un maximum des dépenses non soumis à consultation et accord préalable des adhérents	3
9. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas.....	3
10. Achat de nouvelles combinaisons	3
11. Approbation des dernières modifications du règlement intérieur	4
L'assemblée générale discute et vote les modifications suivantes du règlement intérieur.....	4
12. Projet d'emplacement d'un nouveau rucher sur le domaine de la maison Léon Blum	4
13. Modalités d'attribution des traitements anti-varroa	4
14. Modification des règles d'attribution des emplacements dans les ruchers	4
15. Questions diverses (sans vote)	5
16. Clôture de la séance et verre de l'amitié.....	5

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote)

Mode de vote des résolutions : pas de quorum fixé (les décisions seront prises sur la base des participants incluant les adhérents ayant donné pouvoir). Les décisions seront prises à la majorité simple (les votes favorables l'emportent sur les votes défavorables, quel que soit le nombre de voix).

23 adhérents sont représentés à l'assemblée générale.

2. Désignation du président de séance

Est candidat : M Olivier Cottard

L'Assemblée Générale désigne M Olivier Cottard comme président de séance.

3. Désignation du secrétaire de séance

Est candidate : Mme Pascale Serror

L'Assemblée Générale désigne M^e Pascale Serror comme président de séance.

4. Rapport Moral du Président (sans vote)

Olivier Cottard, en qualité de président, retrace l'activité 2018 de l'association et remercie les adhérents qui participent à la vie de l'association.

5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec un solde de 2 230.63 € sur le compte en banque de l'association, les comptes sur la période écoulée sont approuvés à l'unanimité.

6. Désignation des membres du Conseil d'Administration

Rappel Art 5 : le conseil d'administration se compose de 5 membres minimum et 11 au plus dont 1 représentant de la mairie de Jouy-en-Josas.

Le Conseil d'Administration et Bureau se compose aujourd'hui des 10 membres suivants :

Olivier Cottard – Président et secrétaire
Vincent Bonnet – Rucher de L'Eglantine
Dominique Beau - Rucher Ecole
Laurent Havy – Rucher des Bas Près
Georges Corbin – Rucher Chapeau de Gendarme (en suspend)
Véronique Chiquier - Communication
Geneviève Girard – Communication (site Web)
Isabelle Roger Lemoine – commission fleurissement
Pascale Serror - Trésorière

Sont candidats :

- 1) M Dominique Beau
- 2) M Vincent Bonnet
- 3) Me Véronique Chiquier
- 4) M Olivier Cottard
- 5) Me Geneviève Girard
- 6) M Laurent Havy
- 7) M Renaud Langlois

- 8) M Marc Prieur de la Combe
- 9) Me Pascale Serror

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les candidats au titre du conseil d'Administration pour l'année 2019.

7. Montant des cotisations pour la période 2019

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition du bureau du maintien du montant des cotisations sur la base du barème suivant :

	2019	
Tarif en Euros	Cout Jovacien	Cout non Jovacien
Enfant	15	20
Etudiant	15	20
Adulte	30	40
Famille	45	60
Collectivité	35	45
Bienfaiteur	A partir de 75 EUR	

Les cotisations au tarif "Jovacien" s'applique aux résidents des communes dont le code postal est : 78350.

8. Montant d'un maximum des dépenses non soumis à consultation et accord préalable des adhérents

L'assemblée générale fixe à l'unanimité à 250 EUR TTC le montant des dépenses unitaires de matériel et d'entretien du rucher (renouvellement enfumoir, cadres, cires, etc.) pour lequel l'accord préalable des adhérents n'est pas nécessaire et à concurrence de 15% du budget prévisionnel de l'année.

L'assemblée générale donne à l'unanimité son accord pour l'achat d'une harpe à concurrence de 600 €.

9. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas

L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'adhésion de l'association des Ruchers de Jouy au Comité de Jumelage (montant 30 €).

10. Achat de nouvelles combinaisons

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rachat d'un maximum de 3 vareuses pour l'activité du rucher école à concurrence d'un montant maximal de 300 € TTC.

11. Approbation des dernières modifications du règlement intérieur

L'assemblée générale discute et vote les modifications suivantes du règlement intérieur.

- Obligation d'une année de formation avant mise en place d'une ruche privée et sous réserve d'éligibilité. **Adoptée avec 3 voix contre.**
- Installation de ruche(s) réservée aux habitants de Jouy en Josas sauf dérogation du bureau de l'association. **Adoptée avec 5 voix contre.**
- Chaque propriétaire de ruche privée disposant de ruches sur les terrains de l'association et/ou utilisant les services ou le matériel de l'association reversera 10% de sa récolte à l'association. **Adoptée à l'unanimité.**
- Le traitement anti-varroa est obligatoire pour toutes les ruches installées sur les terrains de l'association. L'Association approvisionne et fournit gratuitement à chacun des propriétaires le traitement pour un maximum de 2 ruches. **Adoptée à l'unanimité.**
- Des visites sanitaires peuvent être décidées par le bureau et s'imposent aux propriétaires de ruches. **Adoptée à l'unanimité.**
- L'utilisation du matériel du local se fait après accord du responsable du rucher de l'Eglantine. **Adoptée à l'unanimité.**
- Les consommables tels que sucre, cire, cadres, hausses, corps de ruche, pots et couvercles etc entreposés dans le chalet de l'églantine sont destinés à l'usage exclusif des ruches collectives. **Adoptée à l'unanimité.**

12. Projet d'emplacement d'un nouveau rucher sur le domaine de la maison Léon Blum

Cette résolution devenue caduque depuis l'envoi de l'ordre du jour n'est donc pas soumise au vote.

13. Modalités d'attribution des traitements anti-varroa

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition du bureau de mettre à disposition par de chaque adhérent propriétaire le traitement anti-varroa pour un maximum de 2 ruches privées.

14. Modification des règles d'attribution des emplacements dans les ruchers

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition du bureau de renouveler la modalité suivante d'attribution d'emplacement des ruches privées.

Une deuxième liste d'attente est créée pour permettre aux adhérents ayant une première ruche d'installer une 2ème ruche. L'option d'installation d'une deuxième ruche sera validée chaque année en AG en fonction du nombre d'adhérents et des places disponibles.

Il est convenu que la priorité sera donnée aux personnes inscrites sur liste d'attente pour une première ruche dans le cas où il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des demandes. La deuxième ruche sera attribuée par ordre d'inscription (même fonctionnement que pour la liste d'attente de la première ruche).

15. Questions diverses (sans vote)

- **Rucher de Vauboyen:** afin de favoriser les échanges entre le rucher école et celui de Vauboyen, il est proposé d'organiser des visites sur les ruches privées en présence des propriétaires qui le souhaitent. Par ailleurs, des ruchettes pourront être installées.
- **Gestion des ruchettes du rucher école :** les ruchettes surnuméraires du rucher école seront attribuées en priorité aux nouveaux adhérents qui ont suivi l'ensemble de la formation et ce afin de leur faciliter l'accès à un essaim dès le printemps qui suit cette année de formation.
- **Voyage à Bothwell :** Voyage prévu en mai ou septembre 2019. Se manifester auprès de Véronique Chiquier si vous êtes intéressés par ce voyage. 8 personnes au maximum pourront être accueillies.
- **Rappel sécurité :** Il est rappelé que la pratique de l'apiculture n'est pas sans danger (risque de pique et d'allergie) et **recommandé de ne pas intervenir sur les ruches en solitaire** mais d'être accompagné **et parfaitement équipé.**

16. Clôture de la séance et verre de l'amitié